

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RAYAS-LAFITTE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 Août 1874.

Bulletin politique.

Il est un fait que nous avons déjà signalé et qui est de nature à provoquer de graves appréhensions en même temps qu'il sollicite l'attention du gouvernement.

Tout le monde connaît les ardentés sympathies des révolutionnaires pour la Prusse ; tout le monde sait les affinités intimes qui existent entre ce groupe cosmopolite et M. de Bismark.

Avant la guerre de 1870, ces sympathies s'étaient sans vergogne dans le *Siccle*, dans l'*Opinion nationale* et dans toutes les publications soit politiques, soit philosophiques, soit littéraires, soit scientifiques, émanant des diverses catégories de la libre pensée.

Il n'y avait qu'à lire ces produits pour voir que Berlin devenait la capitale de l'athéisme, et que c'était de Berlin que la conspiration contre la civilisation chrétienne recevait son mot d'ordre et sans doute quelque chose avec.

La guerre de 1870-71 interrompit ce commerce, du moins en apparence. Les révolutionnaires, profitant de nos désastres accumulés, s'emparèrent de la France, et au lieu de travailler en sous-ordre, ils le firent pour leur propre compte, et élevèrent boutique contre boutique.

Cette concurrence, il est vrai, ne déplut pas trop à M. de Bismark. Sous prétexte de lui nuire, elle l'aiderait au contraire très-fort et lui faisait au moins la moitié de son horrible besogne.

Au fond, c'était plutôt une complicité qu'une hostilité. Mais les républicains étaient tenus, pour séduire la clientèle populaire, encore imbu de patriotisme, de faire croire à cette hostilité. Sans cela pas de République.

On se montra donc patriote et anti-prussien, c'était forcé. Alors pour échauffer le patriotisme, afin de mieux l'exploiter, on déchira le masque de civilisation qu'on avait soi-même peint et attaché au visage allemand, on raconta une à une toutes les cruautés commises par les troupes prussiennes dans nos villes et dans nos villages, et MM. Hugo, Quinet, Louis Blanc, dans des lettres qu'on peut lire encore, battirent le rappel et sonnèrent la charge contre les barbares du Nord (sic).

Dans son zèle pour la République, l'un des trois pères de la démagogie cosmopolite alla jusqu'à déclarer que les Prussiens n'étaient que des scélérats frottés de mathématiques et pourris de sophismes.

Il est vrai qu'il eût été difficile, en ce temps-là, de porter sur nos envahisseurs un jugement moins sévère ; mais malgré cela il dut en coûter beaucoup aux révolutionnaires de tenir de tels propos sur des hommes qu'ils nous avaient jusque-là offerts pour maîtres et pour modèles.

Et il ne fallut rien moins, pour les y contraindre, que l'intérêt de la République, c'est-à-dire leur propre intérêt.

Mais, n'ayant pas réussi dans leur entreprise, ils n'ont rien eu de plus pressé, une fois la paix signée, que de reprendre leur poste de contre-maîtres prussiens, et de faire oublier par un renouvellement de zèle et d'ardeur leur révolte passagère.

Sans pitié pour nos maux, sans respect pour notre deuil, du sein de nos ruines, de nos humiliations et de nos douleurs, ils lèvent audacieusement la tête et proclament M. de Bismark arbitre des destinées du monde. Ils applaudissent à chaque coup qu'il porte au catholicisme, c'est-à-dire à la France.

Ils font mieux encore : tous les matins ils désignent à notre implacable ennemi la place où il doit frapper pour nous atteindre plus sûrement. C'est ainsi qu'ils lui ont conseillé de nous frapper en Italie, en Suisse, en Espagne.

Nous n'osons pas dire que les radicaux aient demandé la guerre à outrance dans le but d'épuiser la France et d'exécuter ainsi la condamnation prononcée contre elle par M. de Bismark ; mais nous affirmons, après lecture de leurs journaux en général, de la *République française* et du *Journal des Débats* en particulier, qu'ils se font en ce moment les complices de nos implacables ennemis.

B. C.

Chronique générale.

On donne comme certain que le maréchal, dans sa tournée des départements de l'Ouest, évitera de prononcer de grands discours ; mais qu'il saisira, néanmoins, les occasions qui lui seront offertes de donner au commerce les espérances et les garanties de stabilité dont il a tant besoin.

Le Président est parti accompagné de deux ministres : MM. Caillaux, ministre des travaux publics, et Grivart, ministre du commerce ; il sera rejoint à Saint-Malo par l'amiral Montaignac, ministre de la marine et des colonies.

Le Maréchal-Président de la République ne visitera pas seulement les départements de l'Ouest.

Il se propose, après avoir chassé une partie du mois de septembre, de faire un long voyage dans le Centre et dans l'Est de la France, afin d'examiner les différents points sur lesquels seront élevées les fortifications devant assurer la protection de notre frontière.

M^{me} la maréchale de Mac-Mahon doit partir au commencement de la semaine prochaine pour Trouville, où elle séjournera pendant toute la durée du voyage du Maréchal-Président en Bretagne.

A son retour de Trouville, c'est-à-dire vers la fin de ce mois, M^{me} la duchesse de Magenta se rendrait au château de Forêt près Montargis, où le Président de la République irait également pendant les vacances.

On prête au cabinet actuel l'intention de publier dans le *Journal officiel*, contrairement aux précédents, la relation de l'évasion de l'ex-maréchal Bazaine, d'après les renseignements fournis par l'enquête.

Plusieurs députés ont contracté la bonne habitude d'adresser pendant les vacances à leurs électeurs un petit compte-rendu plus ou moins sommaire de leurs travaux pendant la dernière session.

Cette fois, ce sont M. Albert Castelnau,

député de l'Hérault, et M. Ducuing, député des Hautes-Pyrénées, qui ouvrent la marche.

Les affirmations de M. Ducuing en faveur du septennat sont très-catégoriques : J'ai voté, dit-il, avec la minorité qui a repoussé le septennat. « Mais pour moi, républicain, il n'y a plus ni majorité ni minorité au lendemain du vote d'une loi. Il n'y a que l'Assemblée souveraine. »

Aussi, le député des Hautes-Pyrénées ne trouverait-il pas mauvais que l'on constituât. Il voudrait seulement que la majorité fit « un régime qui ne ressemblât pas à une conspiration. »

Il y a eu samedi quatre ans, à l'heure où commençait la messe impériale, des ouvriers déboulonnaient en toute hâte les poteaux élevés au Champ-de-Mars pour porter les pièces du feu d'artifice, qui, cette fois, devait être tiré avec un éclat inaccoutumé.

Ruggieri battait en retraite comme nos soldats, et le canon des Invalides gardait un silence sinistre.

L'Impératrice avait en personne tout décommandé. Elle était aux Tuileries, anxieuse, fiévreuse, entourée de serviteurs affolés et d'amis pétrifiés ; recevant les dépêches néfastes ; voyant se modifier d'instant en instant l'attitude des huit millions de plébiscitaires ; sentant le trône craquer et entendant les lourds battements des ailes de l'aigle qui volait à peine en rasant le sol, semblant fuir effrayé devant les poursuites d'un oiseau inconnu.

Quoi qu'on fasse, la vérité finit toujours par l'emporter. Voici ce qu'on écrit de Bayonne au *Soir*, journal non suspect de carlisme :

« Les conscrits de la dernière levée prescrite par Serrano continuent à montrer une tiédeur inquiétante. »

Sur plusieurs points il y a eu des mutineries et la troupe a dû faire usage de ses armes.

En Andalousie, on n'a trouvé presque personne. En Aragon, Catalogne, Valence, Ojaba et Castille, le drapeau carliste a réuni plus de recrues que l'autre.

Les journaux donnent le texte d'une note adressée par le duc Decazes au chargé d'affaires de France à Madrid, en réponse aux réclamations de l'Espagne. Si ce texte est exact, j'en félicite notre gouvernement. « L'excès des malheurs de l'Espagne lui donne presque le droit d'être injuste. » On ne saurait dire mieux. Nous n'avons jamais manqué à nos obligations. Nos fonctionnaires de tout ordre que je vois à l'œuvre, sont certainement moins au service de la France qu'à celui de nos voisins : nous leur prétons nos douaniers, nos gendarmes, nos commissaires de police, nous gardons une frontière qu'ils laissent ouverte, nous mettons la main sur chaque colis suspect, le vieux général Elio a été interné à Bordeaux, la reine Marguerite a quitté Pau pour Salies, un petit village du Béarn, plusieurs carlistes de distinction ont été expulsés du territoire. Nous avons fait plus que nous ne devons, certainement plus qu'on ne nous rendrait, le cas échéant.

La Prusse, démasquée, n'abandonne pas la partie. Elle vient d'envoyer à Bayonne un agent, chargé sans doute de lui offrir au plus juste prix de nouveaux prétextes d'intervention. Il remplace un honorable négoc-

çant de la ville, d'origine allemande, mais qu'on a trouvé, paraît-il, trop Français de cœur, trop peu empressé à fournir certains renseignements délicats.

Le nouveau venu, un vrai Prussien, celui-là, était auparavant, me dit-on, consul à Marseille ; il est descendu à l'hôtel des Ambassadeurs avec son secrétaire et son valet de chambre. Il s'appelle quelque chose comme Lindeau ou Lindor. Je ne sais pas si sa naissance est commune, mais, à coup sûr, ses vœux ne sont pas ceux d'un simple bachelier. »

Les choses vont bon train en Prusse et le prince de Bismark est vraiment en droit de s'indigner contre les « atrocités » des carlistes. Voici ce qu'on écrit de Berlin, le 14 août, au *Weekly Register*, de Londres :

« La condition morale de la Prusse devient de plus en plus édifiante. Des vols fréquents ont lieu en pleine rue, l'immoralité et la dépravation se sont accrues à un tel point que les femmes honnêtes ne peuvent pas sortir seules sans être grossièrement insultées. Quant au « progrès », nos feuilles libérales n'en disent rien pour le moment ; elles ont trop à s'occuper de la « corruption » des catholiques. »

Le conseil municipal de Paris a terminé le long débat ouvert sur la question de la création d'un cimetière à Méry-sur-Oise. Il a adopté l'article 1^{er} du projet de la commission ainsi conçu : « Il y a lieu d'établir sur le territoire de Méry-sur-Oise un cimetière qui sera relié à Paris par un chemin de fer. » — Il a repoussé l'article 2 tendant à établir un cimetière parisien entre les villages de Massy et de Wissous.

MORT DE M. DE FORCADE LA ROQUETTE

Voici quelques détails sur la mort de M. de Forcade. Quoique propriétaire de deux hôtels à Paris, M. de Forcade n'avait qu'un pied-à-terre au Cercle impérial depuis que sa famille n'habitait plus la capitale.

M. de Forcade était de retour à Paris depuis trois jours seulement, et rien ne faisait prévoir à ses amis une fin si proche. Vendredi au soir M. de Forcade s'était couché à son heure ordinaire.

Samedi matin, vers huit heures, son valet de chambre alla prendre ses ordres, selon son habitude. Laissez-moi reposer, lui dit M. de Forcade. Cependant, vers dix heures du matin, M. de Forcade n'ayant pas sonné, le valet de chambre, quelque peu inquiet, se décida à pénétrer dans la chambre de son maître qu'il trouva mort dans son lit. Un médecin appelé en toute hâte ne put que constater le décès et déclara que la mort avait été causée par la rupture d'un anévrysme.

La famille du défunt fut aussitôt informée par le télégraphe.

M. de Forcade La Roquette, frère utérin du maréchal Saint-Arnaud, naquit à Paris, en 1820. Avocat à la cour royale depuis 1844, il fut reçu docteur en droit en 1846. Devenu directeur général des douanes et des contributions indirectes en 1859, il fut appelé à remplacer M. Magne comme ministre des finances, le 28 novembre 1860.

Créé sénateur le 14 novembre 1864, il fut chargé de diverses missions, notamment en mars 1863, époque à laquelle l'empereur Napoléon III l'envoya en Algérie étudier les questions commerciales.

A son retour d'Afrique, il fut nommé vice-président du conseil d'Etat.

Au mois de janvier 1867, M. de Forcade La Roquette fut appelé au ministère comme titulaire du portefeuille du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, puis échangea ce portefeuille contre celui de l'intérieur, en décembre de la même année. Le Message impérial de 1869, qui annonçait le retour prochain de la responsabilité ministérielle, sembla à M. de Forcade La Roquette un motif de quitter le cabinet. Toutefois, il consentit à rester à ce poste qu'il occupait encore au moment où éclata la guerre de 1870.

Décoré de la Légion d'honneur en 1855, officier le 2 août 1858, commandeur un an après, l'ancien ministre de l'Empire était grand-officier depuis le 11 août 1864.

(Liberté.)

ÉVASION DE BAZAINE.

La *Gazette de Cologne* confirme le fait que l'Allemagne ne livrera pas l'ex-maréchal Bazaine à la France. Ce journal invite les Allemands à accorder au fugitif une hospitalité bienveillante.

Un des collaborateurs du journal les *Nouvelles de Cologne* a été rendre visite à M. Bazaine et a reçu de lui le récit des conditions dans lesquelles l'ex-maréchal se serait évadé. M. Bazaine raconte qu'il n'aurait eu pour l'assister que sa femme et son beau-frère.

« Vers dix heures du soir, sur un signal convenu, Bazaine se serait laissé glisser le long d'une corde de 80 pieds, et pendant cette descente il se serait blessé aux mains et aux pieds. C'est ainsi que le fugitif serait arrivé, non sans avoir été plusieurs fois rejeté par les vagues contre les rochers, jusqu'au canot où l'attendaient sa femme et son beau-frère. Le reste de la fuite s'est opéré sans encombre. »

La *Gazette de Cologne* qui est également entrée en relations avec le fugitif, raconte aussi que, lorsque M^{me} Bazaine et son frère descendirent, vers dix heures, le signal convenu au captif, celui-ci se laissa glisser promptement le long de la corde qui déchira ses mains et son genou.

« Lui-même, ajoute le rédacteur de la *Gazette de Cologne*, qui a vu l'ex-maréchal à l'hôtel où il s'est arrêté, lui-même nous a montré ses mains enflées et sa blessure au genou droit. La vague le saisit trois, quatre fois et le jeta contre un rocher, mais il parvint à atteindre le bateau et dès lors nul obstacle ne s'opposa plus à sa fuite. »

Ce récit diffère sensiblement avec la version suivante fournie par un correspondant de l'*Union républicaine du Midi*, et qui nous paraît beaucoup plus vraisemblable :

« Dimanche dernier, 9 août, sur les trois heures de l'après-midi, un petit navire à vapeur italien, le *Baron Ricasso*, vint mouiller dans la rade du golfe Juan. Le temps était beau et cette arrivée surprit les quelques spectateurs épars sur la plage. Dans la matinée, le mistral avait légèrement soufflé ; mais à cette heure la mer était calme et rien ne semblait légitimer la manœuvre du navire italien.

« Vers quatre heures, le capitaine vint à terre faire signer sa patente. Il dit au douanier qu'il devait embarquer deux des domestiques du comte de... qui a une propriété au cap Croizette, et irait les chercher dans la soirée.

« En effet, à la tombée de la nuit, entre sept heures et demie et huit heures, le navire leva l'ancre, fila sur le cap Croizette, passa devant l'île Sainte-Marguerite et en fit le tour.

« Peu d'instants après, vers neuf heures, M. Bazaine, accompagné de son sergent de garde, franchit la première porte du fort. Il était en veste blanche et paraissait faire une promenade. Le factionnaire le laissa passer sans encombre.

« Toujours accompagné de son sergent de garde, le prisonnier descend dans les fossés, fait le tour du fort et arrive à la porte qui donne sur le petit bosquet de l'île Sainte-Marguerite, vis-à-vis l'allée du grand Jardin. Le factionnaire qui se trouvait à cette porte laissa encore passer nos deux promeneurs ! Ceux-ci, sans trop se presser, certains qu'ils

étaient de ne pas être inquiétés, prirent par l'allée du grand Jardin, et à son extrémité ils trouvèrent un canot où les attendaient M^{me} Bazaine et un ami. Le vapeur italien était à peine à cinquante mètres du rivage. En quelques minutes le fugitif était à bord.

« M^{me} Bazaine et l'ami qui l'accompagnait s'étaient embarqués, vers les cinq heures du soir, dans un petit *yoyou* que le patron d'une buvette leur avait loué ; c'est sans doute sur cette barque que Bazaine prit place pour aborder au navire italien. Vers les trois heures du matin, cette barque fut rencontrée par un pêcheur qui la hêta et, la trouvant abandonnée, la remorqua au golfe Juan où elle est encore.

« Pendant ce temps, tout le monde était tranquille à l'île Sainte-Marguerite, et le colonel Villette partait à six heures du matin, en recommandant de ne pas réveiller le maréchal, fatigué par une nuit d'insomnie. »

M. le colonel Villette a été transféré du fort Saint-Nicolas aux îles Sainte-Marguerite.

La confrontation avec M. Marchi a dû avoir lieu.

Les huit prévenus ont été écroués à la prison de Grasse.

L'autorité militaire semble avoir terminé son enquête, et M. le général Lewal est rentré à Marseille.

Rien de nouveau n'a été découvert.

On a discuté beaucoup et on discute encore sur la question de savoir si l'ex-maréchal Bazaine avait oui ou non donné sa parole d'honneur de ne point s'évader. La lettre qu'on va lire et que son frère adresse au *Figaro* coupe court au débat :

« Paris, 14 août 1874.

« Monsieur le rédacteur,

« Il y a deux mois, j'étais à Cannes. Nous avons été autorisés, ma femme et moi, par le ministre de l'intérieur à faire, au fort Sainte-Marguerite, dix visites à mon frère dont une douloureuse nécessité légale m'a fait en même temps le tuteur.

« J'ai rapporté de ces visites les deux plus grandes douleurs de ma vie ; la douleur de voir mon frère condamné à vivre dans des conditions aussi misérables, et celle de perdre ma femme dont la vie a été presque subitement abrégée par le spectacle de ces misères.

« Je n'aurais pas cru qu'il fût possible à l'esprit de parti d'imaginer que mon frère, qu'un prisonnier quelconque, possédant sa raison, pût donner sa parole de ne point s'évader d'une pareille prison, afin d'obtenir un léger adoucissement de ses rigueurs.

« Quand j'ai lu cela dans le journal le *Soir*, je me suis empressé de prévenir le directeur de cette feuille, en le priant de rectifier le faux renseignement qui lui avait été fourni. Il n'en a encore rien fait, et cette invention fait naturellement le tour de la presse. Je viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien me prêter le concours de la grande publicité du *Figaro*, pour faire savoir que jamais le maréchal n'a donné sa parole de ne point s'évader du fort Sainte-Marguerite.

« J'ajouterai que, dans ma conviction, il y serait encore, s'il n'eût perdu l'espoir de voir, de son vivant, le terme d'une captivité qui, au jour de son évadement, en comptant son temps de prison préventive, avait déjà duré vingt-sept mois.

« Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« BAZAINE. »

LA LETTRE DE M^{me} BAZAINE.

Voici, d'après la *Gazette de Cologne*, le texte de la lettre qui a été adressée par M^{me} Bazaine au ministre de l'intérieur, et que nous retraduisons de l'allemand en français :

« Spa, le 16 août 1874.

« Monsieur le ministre,

« En arrivant ici, je lis dans les journaux que plusieurs arrestations ont eu lieu par suite de l'évasion du maréchal. J'avais déjà l'intention de vous écrire à ce sujet ; c'est aujourd'hui un devoir pour moi. Ne cherchez pas de complices, car il n'y en a pas.

« C'est mon neveu, M. Alvarez de Rull, et moi, qui avons tout fait. Voyant qu'aucun changement n'était apporté au traitement

dont le maréchal était l'objet, et que ce traitement menaçait d'abrèger ses jours, j'ai résolu de le décider à fuir.

« C'est pourquoi j'ai prié mon neveu de m'aider, ce que sa situation indépendante lui permettait de faire, et nous nous sommes engagés l'un vis-à-vis de l'autre à faire tout par nous-mêmes pour ne compromettre aucune autre personne.

« Je vais maintenant vous faire connaître les détails exacts de ce qui s'est passé, espérant éclairer ainsi la justice et empêcher des personnes innocentes de soupçonner plus longtemps dans une prison.

« J'ai quitté Spa le 29 juillet, accompagnée de mon neveu, dont le dévouement a triomphé de toutes les épreuves. Nous nous sommes rendus à Gènes, où nous sommes arrivés le 2 août.

« Le lundi 3, nous sommes allés dans les bureaux de la compagnie Peirano-Danovaro pour louer un vapeur de plaisance, en disant que nous voulions faire une excursion dans la Méditerranée, et en exigeant que le navire fût mis entièrement à notre disposition. Samedi 8 août, à cinq heures du matin, nous avons quitté le port de Gènes et nous sommes arrivés dans la même matinée à Port-Maurice où le mauvais temps nous a forcés de passer la nuit.

« Le lendemain matin, 9 août, nous avons fait voile pour San-Remo, où nous avons passé la journée. A 3 heures, nous avons donné au capitaine l'ordre de nous conduire dans le golfe Juan, en lui disant que nous voulions aller prendre un de nos domestiques dans une maison de la côte, car le capitaine ne savait rien de notre projet.

« Le maréchal savait, par des mots que j'avais écrits à l'encre sympathique dans mes lettres, qu'il devait, aussitôt qu'il aurait vu arriver un bateau à vapeur dans le golfe Juan, se préparer à descendre de l'île pendant la nuit.

« Le capitaine ayant demandé, avant de s'éloigner pour faire viser ses papiers dans le golfe Juan, où nous voulions aller, et à quelle heure nous voulions partir, nous lui avons répondu que nous nous rendions à une villa tout à fait rapprochée du point où nous étions pour prendre un domestique, et peut-être aussi une femme de chambre, et que nous retournerions à Nice vers minuit.

« A sept heures et demie nous avons quitté le navire dans une embarcation, et nous sommes descendus à terre tout près de la Croisette pour ne pas compromettre non plus les matelots du bateau à vapeur. De là, nous nous sommes rendus à pied à la Croisette, où nous avons loué une barque pour faire une promenade.

« Comme la mer était très-agitée et que nous savions à peine ramer, nous ne sommes arrivés au pied du fort, vis-à-vis de Juan, qu'entre 9 h. 1/2 et 10 h. Nous avions alors aperçu le maréchal qui descendait le long d'une corde, et nous avons enflammé une allumette pour lui indiquer où était la barque.

« Le maréchal nous a aussitôt répondu en enflammant aussi une allumette pour nous faire savoir jusqu'où il était descendu. Quelque temps après, il s'est laissé tomber dans la mer pour atteindre la barque. Il a fallu que mon neveu lui aidât à monter dedans, parce qu'il avait reçu des contusions et était tout à fait à bout de forces.

« Nous nous sommes ensuite mis tous les trois à regagner l'embarcation du bateau à vapeur, qui devait nous attendre à l'endroit où nous l'avions laissé. Après l'avoir retrouvée, ce à quoi nous ne sommes parvenus qu'après avoir surmonté de grandes difficultés, nous y sommes montés et nous avons fait conduire la barque à la côte par un des matelots.

« Aussitôt que nous avons été à bord du bateau à vapeur, nous avons, mon neveu et moi, ordonné au capitaine de lever l'ancre, en lui faisant remarquer qu'il était déjà une heure du matin, et nous lui avons dit de nous conduire directement à Gènes, où nous sommes descendus à terre le 10 août à onze heures du matin.

« Telle est, monsieur, la vérité.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« La maréchale BAZAINE. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La question du chemin de fer de Poitiers, à l'approche du faubourg de Nantilly,

préoccupe vivement la population de ce quartier.

La Compagnie a présenté un projet d'après lequel la route de Varrains serait coupée en deux endroits : le premier, au-dessus du cimetière ; le second, diagonalement au point de jonction de cette route avec la levée de défense de Nantilly.

Le Conseil municipal avait été saisi de cette question, et, sur la proposition de M. Bodin, 3^e délégué, devait la trancher séance tenante, quelle qu'en fût l'importance. Fort heureusement, quelques conseillers, mieux avisés, ont demandé un examen sérieux et un transport sur les lieux du tracé proposé.

Notre 3^e délégué, rendons-lui justice, a aussitôt eu les yeux ouverts ; il a compris les nombreux inconvénients de la proposition de la Compagnie et a promis à ses collègues qu'à l'avenir il se montrerait moins empressé pour leur demander un vote dont il n'aurait pas approfondi toutes les conséquences.

Le Conseil, donc, a rejeté la proposition de la Compagnie. Couper la route au point indiqué plus haut froisse bien des intérêts ; il forme deux culs-de-sac pour les propriétés adjacentes à la tranchée, nécessite une seconde levée qui ne peut qu'être très-couteuse, et doit passer, avec une rampe assez forte, à 4 mètres 40 au-dessus de la levée de défense. Ce serait, en outre, du plus pitoyable aspect. Ce tracé fera peu d'honneur à son auteur, et nous ne voulons pas, pour la mémoire de notre 3^e délégué, qu'il endosse une responsabilité qui ne tournerait pas à sa plus grande gloire.

Le Conseil municipal, de son côté, a présenté deux tracés.

D'après l'un, la ligne se prolongerait à travers le canton des Rivières, franchirait la levée de défense en un point que déterminerait l'étude de l'abord des rues des Boires et de la Chouetterie, et n'interromperait aucunement la circulation sur la route de Varrains.

Le second projet de notre municipalité est peut-être plus avantageux. Il admet la traversée de la route au-delà du cimetière. La ligne ferrée passerait derrière le champ de repos, traverserait, au bas du coteau, le terrain de Grenelle, et se prolongerait, en rasant une foule de maisonnettes en ruines et sans valeur, jusqu'à l'octroi de Nantilly, la gare se rapprochant le plus possible de la Fuite.

Voilà, croyons-nous, le projet qui satisfait le plus d'intérêts, donne une plus-value à un quartier depuis trop longtemps déshérité, et qui, au point de vue financier, serait, dit-on, le plus avantageux.

La population intéressée espère que ses nombreuses réclamations seront écoutées et qu'on ne tranchera pas, sans tenir compte de son avis, une question si grave à tous points de vue.

Le jour du 15 août, notre musée et notre bibliothèque n'ont pas été ouverts.

Décidément, notre 3^e délégué change de système.

Il n'est plus pour l'instruction gratuite et obligatoire.

Il refuse la lumière aux étrangers qui nous viennent voir : c'est tout juste poli.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs, dans notre numéro de jeudi dernier, d'un appareil de sauvetage inventé par M. Assier-Rétif, de Bourgueil.

Nous avons donné, d'après les journaux de Tours, le résultat des expériences que l'inventeur a faites à Bourgueil le dimanche 2 août, à l'occasion du Comice agricole.

Nos fêtes présenteront un attrait de plus : M. Assier vient à Saumur et renouvellera, lundi matin, à 8 heures 1/2, quai de Limoges, les expériences de Bourgueil. La compagnie de pompiers y assistera.

Mardi soir, pendant le simulacre d'incendie du théâtre, les pompiers de Saumur commenceront la manœuvre de l'appareil et opéreront le sauvetage des fenêtres de la salle des concerts dans le square.

Musique du 32^e de ligne.

La musique du 32^e de ligne, venue à Saumur à l'occasion du carrousel, donnera un concert dans le square, samedi 22 août, de 6 heures à 7 heures 1/2 du soir.

Le programme sera donné ultérieurement.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris,

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.
Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARC.

N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation* opiniâtre de

9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 25. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

Marché de Saumur du 14 août.

Froment (1 ^h) 77 k. 20 25	Huile de lin. 50
2 ^e qualité. 74 19 50	Graine tréfle 50
Seigle. 65 13 50	— Luzerne 50
Orge. 65 15 50	Foin (h. har.) 780
Avoine h. bar. 50	— 780 85
Fèves. 75 17 50	Paille. 780 80
Pois blancs. 80 34	Amandes. 780 42
— rouges. 80 32	— cassées. 50
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50
Colza. 65	Chanvres. 50 210
Chenevis. 50	qualité (52 k. 500)
Huile de noix 50 125	2 ^e
— chenevis 50	3 ^e

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Ordin., env. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id.
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1873	1 ^{re} qualité
Champigny, 1872.	1 ^{re} id.
Id. 1873.	1 ^{re} id.
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.
Varrains, 1873.	2 ^e id.
Bongueil, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Restigné 1873.	1 ^{re} id.
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AOUT 1874.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72.	63	70		10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	680			1 25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	430		5	
4 1/2 % jouiss. mars.	91	75		25	Crédit Mobilier	283	75		1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	593	75		3 75
4 % jouissance 22 septembre.	75	50			Crédit foncier d'Autriche.	555				Société autrichienne, j. janv.	732	50		1 25
5 % Emprunt 1871.	99	45			Charentes, 400 fr. p. j. août.	335			2 50	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	218				Est, jouissance nov.	530			2 50	Orléans.	297	75		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	443	50		25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	915			3 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	294	73		
— 1865, 4 %.	472	50		2 50	Midi, jouissance juillet.	635				Est.	289			
— 1869, 3 % t. payé.	304	50		1	Nord, jouissance juillet.	1082	50		2 50	Nord.	302			
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	277			1	Orléans, jouissance octobre.	875			7 50	Ouest.	289			
Banque de France, j. juillet.	3900		77	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	572	50			Midi.	291	50		
Comptoir d'escompte, j. août.	350				Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	906				Deux-Charentes.	265			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480		10		Compagnie parisienne du Gaz.	782	50			Vendée.	258	50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	465				Société Immobilière, j. janv.	24	25		50	Canal de Suez.	485			
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900			5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	270			2 50					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — —	omnibus
1 — 33 — — — — —	soir, omnibus
4 — 12 — — — — —	soir, express
7 — 27 — — — — —	omnibus
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte	
8 — 30 — — — — —	omnibus
9 — 50 — — — — —	express
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus
4 — 44 — — — — —	soir, omnibus
10 — 28 — — — — —	express-poste

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE

Sur le bord du Thouet, à un kilomètre de Saumur.

S'adresser à M. ROBINEAU, notaire à Saumur. (387)

Etude de M. MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoir, Saint-Antoine, n° 38.

Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit: Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin; bâtiments dans ladite cour.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M. MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON PROPRE AU COMMERCE

A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59.

Anciennement occupée par M. Million, libraire.

Entrée en jouissance de suite. Facilités de paiement.

S'adresser à M. CLOUARD, notaire.

A VENDRE

UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges.

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, est planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël prochain.

UNE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, n° 10.

S'adresser à M. PINEAU-PIERRE.

MAISON A LOUER

Présentement.

S'adresser à la Retraite. (213)

Département de Maine-et-Loire.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

De la vidange des fosses d'aisances et des égouts de la commune de Saumur, extraction des matières fécales, leur enlèvement et enlèvement des animaux morts, et du balayage et enlèvement des boues et fumiers des rues, places, quais, impasses, etc., dans la commune de Saumur.

POUR NEUF ANNÉES

Qui commenceront le 1^{er} janvier 1875 et finiront au 31 décembre 1883.

Le mercredi 26 août 1874, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, par devant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication publique, pour neuf années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1875, et en un seul lot, de la vidange des fosses d'aisances et des égouts de la commune de Saumur, extraction des matières fécales, leur enlèvement et enlèvement des animaux morts, et du balayage et enlèvement des boues et fumiers des rues, places, quais, impasses, etc., dans la commune de Saumur.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, sur une offre qui ne pourra être inférieure à un minimum fixé par l'administration, lequel minimum sera indiqué dans un pli cacheté, qui sera ouvert au moment de l'adjudication, après la lecture publique des soumissions.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de moralité, délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges est déposé, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie de Saumur, et sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de dix heures du matin à quatre heures du soir, à toutes personnes qui se présenteront pour en prendre connaissance.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 juillet 1874.

Le Conseiller municipal délégué, f^m de Maire de Saumur, BODIN.

MODÈLE DE SOUMISSION

(SUR PAPIER TIMBRÉ).

Je soussigné (nom, prénoms, profession et domicile du soumissionnaire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif à la vidange des fosses d'aisances et des égouts de la commune de Saumur, extraction des matières fécales, leur enlèvement et enlèvement des animaux morts, et du balayage et enlèvement des boues et fumiers des rues, places, quais, impasses, etc., dans la commune de Saumur, m'engage à faire ces services, conformément aux clauses, conditions et obligations dudit cahier des charges, pendant neuf années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1875, moyennant, outre les charges, un prix de ferme de... (indiquer la somme en toutes lettres), que je paierai annuellement à la ville de Saumur.

Saumur, le 1874. (351) (Signature.)

A VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS BIEN DRESSÉS.

S'adresser à GALLAIS, à la Belor-derie, commune de Verrye.



EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES

GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.

(Le moindre gain est de fr. 46)

d'un total de

26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 1^{er} OCTOBRE 1874.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.

Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage. S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENEVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.

P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.



Pharmacie. — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenance triple: 12 fr. 50. A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergue, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Parait le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8.

ABONNEMENT: Un an, 12 fr.

A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.